



TARIFS ET MODALITES FINANCIERES COLLEGE

2023/2024

TARIFS MENSUELS		
	COLLEGE	
Contribution familiale <i>(Réductions pour la contribution familiale : Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'institution Saint Louis bénéficient d'une réduction de 10% sur les frais de scolarité à partir du 3^{ème} enfant). Tout mois de scolarité est dû. D'une année à l'autre, l'augmentation de la scolarité est de l'ordre de 2 à 4%.</i>	76.45€	Contribution des familles : cette contribution est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement diocésain et national conformément au décret n°60-745 du 28 juillet 1960 modifié relatif aux conditions financières de fonctionnement (personnel et matériel) des classes sous contrat d'association.
Demi-pension 4 repas fixes/sem.	86.40€	Tout changement de régime doit faire l'objet d'une demande écrite au service comptabilité soit par courrier ou par mail à gestionsaintlouis.cabourg@gmail.com . Le montant des repas ne peut être déduit qu'après une semaine d'absence (5 jours en continu).
Demi-pension 3 repas fixes/sem.	64.80€	
Demi-pension 2 repas fixes/sem.	43.20€	
Demi-pension 1 repas fixe/sem.	21.60€	
Repas exceptionnel	6.70€	
Etude du soir 4/semaine	49.77€	Tout changement de régime doit faire l'objet d'une demande écrite au service comptabilité soit par courrier ou par mail à gestionsaintlouis.cabourg@gmail.com .
Etude du soir 3/semaine	37.33€	
Etude du soir 2/semaine	24.88€	
Etude du soir 1/semaine	12.44€	
Cotisation APEL (1) : finance les animations extra-scolaires proposées aux élèves (Carnaval, Voyages,...).	2.20€	
Cotisation UGSEL (1) : Association Sportive du mercredi après-midi, Activités Multisports.	1.50€	
Fournitures scolaires	Achat groupé de TD et livres (montant fixé à la rentrée)	

(1) Cette cotisation peut être refusée sur simple demande écrite au plus tard le 15 Septembre. **Au-delà**, elle sera automatiquement facturée.

(2) Etude exceptionnelle : 4.00€ par soir-*Pour les élèves qui prennent le bus de Dozulé, se rapprocher de Mme André.

Arrhes à verser à l'inscription. (ne peuvent être remboursés en cas de désistement)	80.00€	Arrhes : les arrhes versées à l'inscription ou à la réinscription de l'élève sont conservées à titre d'indemnité compensatrice en cas de désistement non lié à une cause majeure (déménagement, perte d'emploi). Ce remboursement exceptionnel se fera sur demande écrite et sera validé sur appréciation du Chef d'établissement et de l'OGEC. Les arrhes sont déduites lors du premier relevé de la contribution des familles.
Frais de dossier de première inscription.	30.00€	Ces frais seront portés sur la facture annuelle.

FACTURATION VOYAGE/SORTIE PEDAGOGIQUE

Une facture sera établie pour chaque voyage ou sortie pédagogique.

Pour les voyages : modalités de paiement inscrit sur la facture, la facture sera établie au prix réel sans déduction des subventions ou actions. Un avoir sera établi par la suite.

Pour les sorties pédagogiques : Règlement à réception de facture.